



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 20 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Geneviève ROLLIN, membre le plus âgé de l'assemblée. Suivant la convocation de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : Didier SACKSTEDER, Fabrice GAIFFE, Damien FEGELE, Candy KUPCZAK, Edith PETEY, Thibaud PETEY, Valérie PREVOT, Alexia RAIGNAULT, Geneviève ROLLIN, Pierre-Alain SOYER, Hervé WIAND

Excusé(e)(s):

Absent(e)(s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** ELUS – Election du Maire
- Point n° 4** ELUS – Désignation du nombre d'adjoints au Maire
- Point n° 5** ELUS – Elections des Adjoints au Maire
- Point n° 6** ELUS – Lecture de la Charte des Elus
- Point n° 7** FINANCES – Indemnités des élus
- Point n° 8** ELUS – Délégations consenties par le Maire par le conseil municipal

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00
Edith PETEY est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé avec sept voix pour et 4 abstentions

**ELUS
Election du Maire**

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné lieu aux résultats suivants :

Premier tour de scrutin : Didier SACKSTEDER est candidat
 Nombre de bulletins : 11
 A déduire (blancs ou nuls) : 1 blanc
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10
 Majorité absolue : 6
 Résultat : 10 voix pour

Monsieur SACKSTEDER Didier ayant obtenu 10 voix pour, a été proclamé Maire

ELUS

Désignation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour)

- **DE FIXER** le nombre d'Adjoints au Maire au nombre de deux

ELUS

Election des Adjoints au Maire

Vu la délibération n° 2026-07 fixant le nombre d'Adjoints au Maire au nombre de deux.
 Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un délai de 10 minutes, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste a été proposée
 Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election de la liste des Adjoints au Maire 1 (composée de Mme PETEY Edith et de M. PETEY Thibaud)

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Majorité absolue : 6 voix

Nom et prénom de chaque candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PETHEY Edith	10	Dix
PETHEY Thibaud	10	Dix

ELUS

Lecture de la Charte des élus

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte des Elus.

Après avoir donné lecture de cette charte, il en donne un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

ELUS

Indemnités des élus

Considérant que la commune compte 253 habitants

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints au Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour) :

- **DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :**
 - 1^{er} adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.**

ELUS

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Pour le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix pour)

- De déléguer les points énoncés à Monsieur le Maire de Buc

QUESTIONS DIVERSES

Déroulement des conseils municipaux	Monsieur le Maire a expliqué le mode de fonctionnement des conseils municipaux
Commissions	Monsieur le Maire a indiqué qu'il sera prochainement voté les commissions communales et des commissions extérieures

La séance est levée à 18h45

SACKSTEDER Didier Maire	Le secrétaire de séance
-----------------------------------	--------------------------------